

COUPE DES HAUTS DE FRANCE DAMES 2018-2019

CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT ADMINISTRATIF

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La coupe des Hauts de France dames est réservée aux Associations sportives (affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage et à jour de leur redevance fédérale) des Hauts de France ayant acquitté leurs droits d'inscription auprès de la ligue des Hauts de France, organisatrice de l'épreuve.

Chaque club peut engager une équipe de 6 joueuses sans critère d'âge et une seule.

La composition de l'équipe peut être différente à chaque rencontre.

Possibilité de jumelage à voir avec le comité de l'épreuve.

2. ENGAGEMENT DES EQUIPES

L'engagement pour l'Epreuve entraîne une adhésion sans réserve des équipes et des Clubs au présent règlement. L'engagement d'une équipe doit parvenir au secrétariat de la Ligue des Hauts de France avant le

15 juillet 2018 accompagné du droit d'inscription.

Le droit d'inscription est de 100€ par équipe.

3. RESPONSABILITE DES CLUBS

3.1 MISE À DISPOSITION DES TERRAINS DES RENCONTRES.

Les matchs ne se déroulant pas en terrain neutre (sauf pour la finale), le fait pour un Club d'engager une équipe comporte l'obligation de mettre son terrain à disposition pour accueillir une ou plusieurs rencontres et la finale dans les conditions prévues au paragraphe concerné.

3.2 JOURNEES D'ENTRAINEMENT

Il n'y a pas de journée d'entraînement. Toutefois les clubs sont libres de se concerter pour des échanges de journées d'entraînement

3.3 ORGANISATION DE LA RENCONTRE

Il est de la responsabilité du club qui reçoit une rencontre d'assurer l'organisation de la rencontre dans les conditions de confort minimum avec les recommandations suivantes :

- Ouverture au moins 1heure avant le premier départ de la rencontre: secrétariat, practice, vestiaires, bar.
règles locales, cartes du parcours
- Membre de la Commission Sportive pour s'assurer du bon déroulement de la rencontre.

3.4. DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Les capitaines d'équipe veilleront ENSEMBLE au déroulement de l'épreuve dans des conditions conformes à un esprit de fair-play et de convivialité en veillant à éviter ou faire cesser, si c'est le cas, toute pratique non conforme aux Règles de Golf (usage de voiturettes, de téléphones portables) ou tout comportement indésirable (écouteurs sur les oreilles, casquettes à l'envers sur le parcours, port de casquette dans les locaux etc...) et ce par toute personne concernée par la rencontre.

Une demi-heure avant le premier départ les représentants du Club d'accueil s'assureront que les Capitaines ont bien remis la Fiche de composition de l'Equipe.

Lors des rencontres de match-play, au plus tard 15 minutes avant l'heure du premier simple, ils devront avoir reçu de la part des Capitaines la liste et l'ordre de jeu des simples.

A la fin de la rencontre, le club qui reçoit veillera à ce que la feuille de match ait été complétée, signée et qu'elle soit envoyée par mail à M. Maslard et en copie à la Ligue avec les feuilles de composition des équipes. Ces documents devront être transmis le soir même ou le lendemain matin.

4. TABLEAUX DES RENCONTRES

4.1 Principes

Les tableaux et les terrains des rencontres en match-play seront constitués selon le principe suivant : 2 poules de 7 clubs maximum avec tirage au sort complet dans chaque poule.

Les divisions sont issues des résultats de l'année passée. Toute nouvelle équipe qui s'inscrirait intégrera automatiquement la 2ème division.

La présence d'un nombre impair de clubs par poule permettrait l'égalité des rencontres à l'extérieur et à domicile.

Un nombre pair de clubs (ex pour 6 clubs dans la poule) reviendrait à tirer au sort un club supplémentaire pour avoir respectivement 3 clubs recevant 3 fois et se déplaçant 2 fois. Les 3 autres clubs recevraient 2 fois et se déplaceraient 3 fois. Il en serait ainsi de suite chaque fois que le nombre de clubs redeviendrait pair.

Pour 7 clubs dans la poule chaque club reçoit 3 rencontres maximum.

4.2 Constitution du tableau des rencontres :

Chaque club se voit attribuer une lettre de l'alphabet : par tirage au sort

Pour une poule avec 7 clubs il y aura 6 rencontres par club avec 7 jours de rencontre, et une égalité de match extérieur/domicile soit 3 et 3.

Suivant ce tableau

Jour 1 :	A vs B chez A	C vs D chez C	E vs F chez E
Jour 2 :	B vs C chez B	D vs E chez D	G vs A chez G
Jour 3 :	A vs C chez A	F vs B chez F	E vs G chez E
Jour 4 :	B vs D chez B	G vs C chez G	F vs A chez F
Jour 5 :	A vs D chez A	B vs E chez B	F vs G chez F
Jour 6 :	C vs F chez C	D vs G chez D	E vs A chez E
Jour 7 :	D vs F chez D	C vs E chez C	G vs B chez G

Pour une poule avec 6 clubs, les tours se dérouleront, dès lors, comme suit avec soit 3 à domicile et 2 extérieurs ou l'inverse

1 er tour	: A vs D chez A	B vs E chez B	C vs F chez C
2° tour	: A vs C chez A	F vs B chez F	D vs E chez D
3° tour	: E vs A chez E	D vs F chez D	B vs C chez B
4° tour	: A vs B chez A	C vs D chez C	E vs F chez E
5° tour	: F vs A chez F	B vs D chez B	C vs E chez C

5. CALENDRIER

Pour le calendrier des rencontres se reporter aux tableaux qui seront finalisés après le tirage au sort.

Calendrier prévisionnel :

10 et 24 novembre et 8 décembre 2018

12 janvier et 2 février 2019 plus le 2 mars pour report éventuel.

6. RESPONSABILITE DES CAPITAINES

Une joueuse doit être membre licenciée dans l'année en cours de l'association sportive du Club qu'elle représente, et **doit être à jour pour son certificat médical d'aptitude à la pratique du golf. Le capitaine veillera à s'assurer que toutes les joueuses le possèdent sous peine de voir l'équipe disqualifiée quel que soit le moment de l'épreuve où ce manquement est découvert. (Rappel : la licence 2018 est valable jusqu'au 31 mars 2019).**

7. ORGANISATION DES RENCONTRES

7.1 MARQUES DE DEPART

Les départs se feront des marques Bleues dont les emplacements sont à la discrétion du club qui reçoit.

7.2 FORMULE DE JEU

Les équipes se rencontrent en Match Play Scratch.

6 joueuses suivant la formule de **4 simples et 1 foursome.**

La somme des index des joueuses doit être :

≥ 75 pour la division 1 (moyenne 12,5) et ≥ 87 pour la division 2 (moyenne 14,5).

L'index pris en compte pour chaque joueuse est **son index Club au 01/09/2018 à minuit.**

L'index maximum admis est de 24,4.

Tout index supérieur à 24,4 est compté pour 24,4, chaque équipe pouvant avoir plusieurs joueuses $>$ à 24,4.

7.3 HEURES DES RENCONTRES

L'heure de début des matchs est préconisée entre 10 et 11h mais laisse aux capitaines la possibilité de fixer l'horaire qui convient le mieux pour tenir compte aussi des temps de déplacements.

7.4 ORDRE DE JEU

Au départ du trou N°1 l'équipe visiteuse aura l'honneur.

7.5 ORDRE DES JOUEUSES

Pour l'ordre de jeu, le capitaine prendra en considération l'index arrondi des joueuses (exemple : un index de 11,4 sera arrondi à 11 et un index de 11,5 arrondi à 12)

a) Pour les simples, les capitaines devront faire jouer les joueuses dans l'ordre croissant des **index arrondis.**

b) **En cas d'égalité d'index arrondi entre plusieurs joueuses, le Capitaine a le choix de l'ordre de jeu.**

7.6 ATTRIBUTION DES POINTS

Chaque match gagné rapportera 1 point.

7.7 FORFAITS

Lorsqu'une joueuse est forfait ou absente, le match est perdu. Il n'y aura pas de remontée des joueuses. L'équipe adverse marque un point et 2UP.

Lorsque une équipe est forfait elle perd la rencontre. L'équipe adverse gagne la rencontre avec **5 points de match et 5 UP**.

Lorsque deux joueuses (une de chaque équipe) sont absentes ou forfaits, les deux équipes ne marquent aucun point. .

7.8 DEPARTAGE

Une partie ne peut être partagée : si les joueuses sont à égalité au 18^{ème} trou, elles partent en play-off jusqu'à désignation d'un vainqueur, même si le résultat de la rencontre est acquis.

Le club receveur décidera des trous de play-off.

En cas de partage de la rencontre par suite de forfait(s), les joueuses N°1 en simple de chaque équipe devront jouer immédiatement autant de trous que nécessaire pour que l'une d'elle gagne un trou et détermine ainsi l'équipe victorieuse.

7.9 RESPECT DU CALENDRIER

Le calendrier des match-plays sera mis en ligne sur le site de la Ligue. Il **prévoit que les dames jouent le samedi**. Dans un souci de convivialité, une rencontre peut se dérouler d'un commun accord entre les capitaines avant la date. **Le fait qu'un parcours soit impraticable, c'est à dire fermé au public, ou que les déplacements des équipes soient désignés dangereux pour les personnes (alertes rouges ou oranges) en raison des intempéries, conformément au vademécum 2018, constituent les seules raisons admises de report d'une rencontre** et devra faire l'objet d'une information immédiate auprès de la Ligue. Il conviendra dès lors au club qui reçoit de proposer la première date disponible pour son terrain. **Aucune convenance personnelle des équipes ou des capitaines (absence de joueuses, vacances...) ne peut faire l'objet d'un report de rencontre.**

Si une rencontre n'a pu se dérouler à la date limite ou à celle proposée par un club qui reçoit en cas de report pour intempérie, **les deux clubs se verront perdre la rencontre. Soit rencontre=0 avec 0 matchs et 0 UP.**

8. QUALIFICATION POUR LA FINALE ET RELEGATION EN DIVISION 2

8.1 QUALIFICATION POUR LA FINALE

Pour la 1^{ère} division, le club ayant gagné le plus de rencontres dans sa poule sera qualifié pour la finale sur terrain neutre désigné par la Ligue et jouera pour le titre.

En division 2, le club ayant gagné le plus de rencontres dans sa poule montera en division 1 et disputera une petite finale en même temps que la finale de division 1.

8.2 RELEGATION

Le club de chaque poule de 1^{ère} division ayant gagné le moins de rencontres dans sa poule descend en division 2.

8.3 DEPARTAGE

Au terme des rencontres de division, il se peut que deux clubs ou plus se trouvent à égalité de rencontres gagnées.

En cas d'égalité entre clubs, c'est le club ayant cumulé le plus de matchs gagnés dans l'ensemble des rencontres, qui devance les autres. Si l'égalité subsiste, le départage se fera sur le nombre de UP.

9. REGLES LOCALES OU PARTICULIERES

En tout état de cause, ce sont les Règles de Golf 2016 qui s'appliquent pour l'ensemble de la compétition. Il est simplement rappelé ou précisé les points suivants :

9.1 REGLEMENTS

Les règlements des compétitions et les règles locales fédérales permanentes s'appliquent.

En cas de condition de jeu spécifique (ex chariots interdits) les capitaines devront être prévenues au moins la veille de la rencontre.

9.2 CONSEILS

Application de la Note de la Règle 8-2. Seul le Capitaine est autorisé à donner des conseils, ou la personne désignée par lui sur la feuille de match

9.3 RETARD AU DEPART

Application de la Règle 6-3.

Il est cependant demandé aux Capitaines de faire preuve de courtoisie et de discernement pour favoriser **d'un commun accord**, en fonction des circonstances, le déroulement d'un match plutôt que d'appliquer une pénalité de perte du match.

9.4 BALLE ENFONCEE DANS SON PITCH

Règle 25-2. Les dispositions de cette Règle sont étendues à tout le parcours.

Les règles locales permanentes s'appliquent.

9.5 POINTS NON COUVERTS

On appliquera le règlement général des épreuves fédérales amateurs.

10. RECLAMATIONS ET SANCTIONS

La procédure de réclamation se doit de rester exceptionnelle afin de préserver la courtoisie qui doit présider au déroulement des rencontres. Il est de la responsabilité des Capitaines de porter une attention très vive à la conformité de la composition de leur équipe et de leurs foursomes et de veiller, en concertation avec le Capitaine adverse et les représentants du Club d'accueil, au déroulement de la rencontre dans la meilleure ambiance.

10.1 Réclamations

Toute réclamation portant sur un point du Règlement de l'Epreuve devra être présentée au Comité de l'Epreuve par écrit sous la signature obligatoire du Capitaine et adressée à la Commission Sportive de la Ligue sous huitaine. Malgré la présentation d'une réclamation au cours du déroulement d'une rencontre, celle-ci se déroulera normalement jusqu'à la fin.

10.2 Traitement d'une réclamation

Le Comité de l'Epreuve, saisi d'une réclamation, se prononcera dans les meilleurs délais.

Le Comité pourra prononcer les sanctions qui lui sembleront être en concordance avec l'esprit de l'Epreuve et qui pourront être, sans que cette liste soit exhaustive, la suspension d'une ou plusieurs joueuses, la non invitation pour une édition ultérieure...

11. PRIX

L'équipe gagnante et l'équipe finaliste seront récompensées par la Ligue

Le Club vainqueur se verra confier la garde de la Coupe des Hauts de France aussi longtemps qu'elle ne sera pas remise en compétition. Il assurera la gravure de son nom sur la Coupe.

12. ARBITRAGE

Seuls les arbitres de l'Epreuve, ou un arbitre F.F.G. mandaté par le Comité, s'ils sont présents sur le terrain, sont habilités à intervenir sur des cas d'application des Règles de Golf.

En l'absence d'arbitres sur le terrain, pour tout litige portant sur les Règles ou l'application du Règlement de l'épreuve, et si cela s'avère nécessaire, il peut être fait appel à l'un des arbitres membres du Comité de l'Epreuve.

Dans le cadre des match-plays, les joueuses doivent continuer le jeu et poser éventuellement une réclamation, en bonne et due forme et en temps utile selon la Règle 2-5, qui sera prise en compte dans les plus brefs délais par le Comité de l'Epreuve.

13. COMITE DE L'EPREUVE

Maguy Maslard, responsable Dames de la ligue, port : 06 16 75 77 37

Mail : maguy.maslard@gmail.com

Véronique Béghin, co-responsable Dames de la Coupe des Hauts de France Dames,
port 06 31 35 55 61

Edith Marchand, arbitre, 06 81 50 89 63

Ce règlement a été rédigé par la commission féminine de la Ligue des Hauts de France qui en conserve la présente rédaction, faisant seule foi en cas de contestation.